

Fiche de collecte de renseignements pour une pré-étude (simple ou approfondie) et pour une offre de raccordement au réseau public de distribution de SRD d'une installation de production photovoltaïque de puissance inférieure à 36 kVA

Indice	Date application	Objet de la modification
A	01/09/2008	Création
B	30/03/09	Intégration norme DIN VDE 0126 1.1
C	30/07/09	Commentaire sur informations modifiées Nom et prénom du représentant habilité à signer
D	15/02/10	Prise en compte du décret 2009-1414 du 19/11/2009, de l'arrêté tarifaire du 12 janvier 2010
F	21/03/11	Prise en compte de l'arrêté du 04 mars 2011 fixant les conditions d'achat photovoltaïque
G	10/04/13	Prise en compte du de l'arrêté du 07/01/2013 modifiant l'arrêté du 04/03/11 fixant les conditions d'achat photovoltaïque
H	11/07/2013	Evolution des seuils de découplage
J	22/04/2015	Prise en compte l'arrêté du 26 juin 2015, modifiant l'arrêté du 4 mars 2011. Prise en compte du décret n° 2016-434 du 11 avril 2016. La fiche de collecte devient dédiée aux installations photovoltaïques
K	17/07/2017	Prise en compte l'arrêté du 9 mai 2017,

Résumé

Ce document précise les différentes fiches techniques à remplir par un demandeur dans le cadre d'une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance inférieure à 36 kVA au réseau public de distribution exploité par SRD.

Dans le cas d'une installation souhaitant bénéficier du dispositif d'Obligation d'Achat, ce formulaire fait également office de demande de contrat d'achat.

Par ailleurs, SRD rappelle l'existence de sa documentation technique de référence, de son référentiel clientèle et du catalogue des prestations que vous pouvez télécharger sur le site Internet <http://www.srd-energies.fr/>.

La documentation technique de référence expose les dispositions réglementaires et les règles techniques complémentaires que SRD applique à l'ensemble des utilisateurs pour assurer l'accès au réseau public de distribution. Le catalogue des prestations décrit et tarifie les prestations de SRD qui ne sont pas couvertes par le tarif d'accès. Tout terme commençant par une majuscule est défini au glossaire figurant dans la documentation technique de référence.

Accessibilité	<input checked="" type="checkbox"/> Libre	<input type="checkbox"/> SRD	<input type="checkbox"/> Confidentiel
---------------	---	------------------------------	---------------------------------------

Nous vous demandons d'accorder la plus grande attention à renseigner ce document. La qualité des éléments que vous nous communiquez (description du projet, localisation, plans...) est garante de l'élaboration de la solution technique de raccordement conforme à votre demande. Toute imprécision est de nature à allonger les délais de traitement de la demande.

Si, sur le même site que votre projet, vous souhaitez raccorder une installation de consommation électrique, vous devez faire une autre demande de raccordement par l'intermédiaire du formulaire de raccordement pour une installation de consommation correspondant à votre projet. Ces formulaires sont disponibles sur le site Internet de SRD : www.srd-energies.fr.

La Proposition Technique et Financière et/ou la Convention de Raccordement qui découlera des informations communiquées deviendrait caduque si le descriptif du projet évoluait. Le cas échéant, vous vous engagez à nous transmettre toutes modifications de votre opération, afin de nous permettre de les prendre en considération.

Si vous choisissez de bénéficier de l'obligation d'achat pour votre installation, ces éléments permettront également à votre acheteur obligé d'établir votre contrat d'achat.

COMMENT RETOURNER VOS DOCUMENTS ?

Par courrier à l'adresse suivante :

SRD

78 AVENUE JACQUES CŒUR

86068 POITIERS CEDEX 9

Par mail :

raccordement@srd-energies.fr

DOCUMENTS A JOINDRE A VOTRE DEMANDE DE PRE-ETUDE SIMPLE OU APPROFONDIE

	Pièces <i>Vous trouverez en fin de formulaire des précisions et explications sur les pièces demandées numérotées 1 à 15.</i>	Est-elle obligatoire ?
1	Le présent document complété, paraphé et signé par vos soins, incluant les fiches techniques des onduleurs	Oui
2	le cas échéant, une copie du mandat ou de l'autorisation	Oui, si tiers habilité au A1.2
5	un plan de situation (échelle recommandée 1/25000 ou 1/10000) avec l'identification des limites de la parcelle concernée.	Oui
6	un plan de masse de l'opération (échelle 1/200ème ou 1/500ème) avec l'emplacement du Point de Livraison souhaité	Oui
7	photos avec idéalement l'intégration du projet dans l'environnement	Oui
8	un schéma unifilaire de l'Installation explicitant notamment la répartition des onduleurs par phase	Oui
15	Le règlement de la pré-étude	Oui 18.1

DOCUMENTS A JOINDRE A VOTRE DEMANDE D'OFFRE DE RACCORDEMENT

	Pièces <i>Vous trouverez en fin de formulaire des précisions et explications sur les pièces demandées numérotées 1 à 15.</i>	Est-elle obligatoire ?
1	Le présent document complété, paraphé et signé par vos soins, incluant les fiches techniques des onduleurs et transformateurs le cas échéant	Oui,
2	le cas échéant, une copie du mandat ou de l'autorisation	Oui, si tiers habilité au A1.2.
3	un KBIS	Oui, si le demandeur est une société
4	une copie du document administratif permettant l'obtention d'une offre de raccordement conformément au paragraphe 6.1.2 de la procédure de traitement des demandes de raccordement publiée sur le site Internet de SRD (*)	Oui
5	un plan de situation (échelle recommandée 1/25000 ou 1/10000) avec l'identification des limites de la parcelle concernée	Oui
6	un plan de masse de l'opération (échelle 1/200ème ou 1/500ème) avec l'emplacement du Point de Livraison souhaité et l'identification des éventuels autres bâtiments photovoltaïques du même propriétaire, réalisés ou en projet,	Oui

Paraphe du Demandeur :

	ainsi que leur distance	
7	photos la position du point de livraison	Non
8	un schéma unifilaire de l'Installation explicitant notamment la répartition des onduleurs par phase	Oui
9	Pour les installations avec protection de découpage intégrée à un (plusieurs) onduleur(s) ou sectionneur(s) automatique(s), une (plusieurs) déclaration(s) de conformité du fournisseur accompagnées de la copie du certificat de conformité à la prénorme DIN VDE 0126-1-1/A1 et la conformité du réglage aux exigences VFR-2014 qui sera attestée par l'un des moyens, indiqués, en fin de formulaire en annexe, en fonction de la situation rencontrée.	Oui
10	une (plusieurs) déclaration(s) de conformité du fournisseur d'onduleur accompagnée(s) de la copie du certificat de conformité à une des normes de limitation des émissions harmoniques NF EN ou CEI 61000-3	Oui
11	Certificat professionnel de l'installateur conformément à l'annexe 5 de l'arrêté du 9 mai 2017 ¹	Oui après le 30 septembre 2017 si installation de moins de 9 kWc Oui après le 31 décembre 2017 si installation supérieure à 9 kWc
12	Titre de propriété du bâtiment d'implantation de l'installation objet du contrat d'achat, ou contrat de mise disposition de toiture ¹	Oui
13	Attestation d'architecte conformément à l'annexe 3 de l'arrêté du 9 mai 2017 ¹	Oui le cas échéant
14	Accord de rattachement au responsable d'équilibre s'il n'est pas souhaité bénéficiaire du dispositif de l'Obligation d'Achat.	Oui, le cas échéant

Les données concernant **uniquement** l'obligation d'achat sont identifiées en **violet**.

Vous trouverez en fin de formulaire des précisions et explications sur les pièces demandées numérotées 1 à 15.

La réception des documents demandés conditionne le traitement de la demande. Ces documents ainsi que les champs du présent document marqués d'un * sont considérés par SRD comme obligatoires pour obtenir la complétude du dossier.
Les documents transmis ne sont pas retournés. Nous vous recommandons de ne pas joindre les originaux : les copies des documents listés ci-dessus sont suffisantes.

1 selon l'arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 100 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D 314-15 du code de l'énergie et situées en métropole continentale
inférieure ou égale à 100 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D 314-15 du code de l'énergie et situées en métropole continentale

DONNEES GENERALES DU PROJET

A1 - INTERVENANTS

A1.1 - DEMANDEUR DU RACCORDEMENT

C'est le bénéficiaire du raccordement. Il est le destinataire de l'offre de raccordement, sauf s'il a mandaté un tiers.

Nom du Demandeur * : <input type="checkbox"/> Particulier (M, Mme) <input type="checkbox"/> Société ² <input type="checkbox"/> Collectivité Locale ou service de l'Etat	
SIREN (si Société) *	
Forme juridique de la société * (SA, EARL... → voir KBIS)	
Type de société souhaitant bénéficier du contrat d'achat* :	<input type="checkbox"/> Microentreprises (ME) <input type="checkbox"/> Petites et moyennes entreprises (PME) <input type="checkbox"/> Entreprises de taille intermédiaire (ETI) <input type="checkbox"/> Grandes entreprises (GE)
Secteur économique principal (au niveau du groupe de la NACE)*	
Le producteur est-il propriétaire du bâtiment d'implantation de l'installation* ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (joindre le contrat de mise à disposition de la toiture)
Adresse *	
Code Postal – Ville – Pays *	
Interlocuteur (Nom Prénom) *	
N° de téléphone joignable en journée *	
Adresse e-mail	

A1.2 - TIERS HABILITE

C'est la personne éventuellement désignée par le demandeur pour assurer tout ou partie du suivi de la demande de raccordement

Le demandeur du raccordement a-t-il autorisé ou mandaté un tiers ? *	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<p>Si oui, renseigner les éléments suivants * :</p> <p><input type="checkbox"/> Le tiers dispose d'une autorisation³</p> <p><input type="checkbox"/> Le tiers dispose d'un mandat⁴</p> <p>Dans le cadre de ce mandat, pour le raccordement de l'Installation de Production décrit dans ce formulaire, le demandeur du raccordement donne pouvoir au tiers mandaté de :</p> <p><input type="checkbox"/> signer en son nom et pour son compte le CARD-I et la Proposition Technique et Financière et/ou la Convention de Raccordement, celle-ci étant rédigée au nom du :</p> <p style="margin-left: 40px;"><input type="checkbox"/> mandant</p> <p style="margin-left: 40px;"><input type="checkbox"/> mandataire, au nom et pour le compte du mandant</p> <p><input type="checkbox"/> procéder en son nom aux règlements financiers relatifs au raccordement</p> <p>Dans le cas d'une demande de raccordement simultanée Consommation plus Production, un seul mandat peut être délivré à un tiers, qui sera l'interlocuteur de SRD et agira au nom et pour le compte du demandeur pour l'ensemble.</p>		
Personne / société habilitée :*		
Le cas échéant, représenté par M. ou Mme*	dûment habilité(e) à cet effet	

² Indiquer la forme juridique (exemple : SARL MICHEL) et fournir un KBIS.

³ L'autorisation est suffisante pour exprimer la demande de raccordement auprès de SRD mais, pour être destinataire des courriers relatifs au raccordement, il faut un mandat.

⁴ Le mandataire est habilité pour agir au nom et pour le compte du demandeur : il devient l'interlocuteur de SRD jusqu'à la mise en service du raccordement, y compris pour les prises de rendez-vous. Tous les courriers lui sont ainsi systématiquement envoyés. Il peut en outre, si les cases du mandat correspondantes sont cochées, signer le CARD-I (dans tous les cas rédigé au nom du producteur) et la Proposition Technique et Financière et/ou Convention de Raccordement, et/ou régler les différents frais liés au raccordement.

Paraphe du Demandeur :

Adresse *	
Code Postal – Ville – Pays *	
N° de téléphone joignable en journée *	
Adresse e-mail *	

A1.3 – ENVOI DE LA PROPOSITION <i>Interlocuteur réceptionnant la proposition et la facture</i>	
Proposition technique et financière et facture à envoyer au: <input type="checkbox"/> Demandeur du raccordement <input type="checkbox"/> Tiers habilité <input type="checkbox"/> Autre	Envoyer une copie de la proposition technique et financière au: <input type="checkbox"/> Demandeur du raccordement <input type="checkbox"/> Tiers habilité

A2 – LOCALISATION DU SITE	
Nom de l'installation de production* :	
SIRET (si le demandeur est une entreprise ou un établissement)* :	
Adresse *	
Code Postal – Ville – Pays *	
Parcelle cadastrale du bâtiment *	Section : Numéro :
Coordonnées GPS des points du bâtiment : [Latitude (Décimal) ; Longitude (Décimal)] dans le système WGS 84 (XX°YY'ZZ.Z'')	Point 1 lat : / / long : / /
	Point 2 lat : / / long : / /
	Point 3 lat : / / long : / /
	Point 4 lat : / / long : / /

A3 – RACCORDEMENT ET SITE ACTUEL PAR RAPPORT AU RESEAU	
La demande concerne-t-elle un site ou bâtiment déjà raccordé ou en cours d'instruction au Réseau Public de Distribution ? *	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui : <input type="checkbox"/> Soutirage <input type="checkbox"/> Injection
Si Oui , la demande en Injection concerne-t-elle la même entité juridique qu'en Soutirage? *	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si Oui en soutirage , Nom du Titulaire* Type de raccordement actuel* Référence du Point de comptage*	Nom : Type de raccordement actuel: <input type="checkbox"/> Monophasé* <input type="checkbox"/> Triphasé* Numéro PCT :
Si Oui en injection et même entité juridique , → Puissance de raccordement d'une installation existante ou en instruction → Référence au dossier → Type de raccordement *	Puissance raccordé (ou en cours): kW Puissance installée (ou en cours): kWc Numéros de dossiers : Type de raccordement existant : <input type="checkbox"/> Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé

Paraphe du Demandeur :

<p>Si Oui en injection et/ou raccordement d'installations groupées, appartenant à la même société, ou à une société liée :</p> <p>Puissance déjà installée ou en projet à déclarer⁵:</p> <p>Pour rappel → Toutes les installations déjà raccordées ou en projet sur le même poste HTA/BT appartenant à la même société ou à une société qui lui est liée au sens de l'article L 336-4 du code de l'énergie.</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Puissance raccordée déjà installée ou en projet : kW</p> <p>Numéros des dossiers des demandes de raccordement :</p>
<p>Si Oui en injection et installations situés sur un bâtiment appartenant au même propriétaire</p> <p>Puissance Q⁶ à déclarer :</p> <p>Pour rappel, Q= puissance installée sur le même site :</p> <p>→ Pour des installations raccordées dans les 18 mois avant ou après de la présente demande</p> <p>→ Pour des installations sur des bâtiments distants de moins de 100m ayant le même propriétaire</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Puissance installée dans les 18 mois, Q: kWc</p> <p>Numéros de dossiers des demandes de raccordement :</p>
<p>A4 – CARACTERISTIQUES GENERALES EN INJECTION</p>	
<p>Nature de la demande de raccordement *</p>	<p><input type="checkbox"/> Nouvelle installation de production⁷</p> <p><input type="checkbox"/> Augmentation de puissance de raccordement⁸</p> <p><input type="checkbox"/> Demande de modification de la demande initiale (T0 en date du :/...../.....)</p> <p>Autre :</p>
<p>Injection de la production (nette d'auxiliaire) sur le Réseau Public de Distribution *</p>	<p><input type="checkbox"/> La vente totale de la production</p> <p><input type="checkbox"/> La vente du surplus de la production (déduction faite de la consommation)</p> <p><input type="checkbox"/> L'électricité produite sera entièrement consommée sur le site⁹</p>
<p>Puissance installée de la production à raccorder P *</p> <p>(correspond à la puissance qui figure, le cas échéant, dans la déclaration ou la demande d'autorisation d'exploiter)</p>	<p style="text-align: right;">kWc¹⁰</p>
<p>Puissance de raccordement demandé de la production à raccorder *(correspond à la puissance injectée)</p>	<p style="text-align: right;">kW¹¹</p>
<p>Le demandeur souhaite bénéficier du dispositif d'Obligation d'Achat selon l'arrêté en vigueur fixant les conditions d'achat¹² :*</p> <p>→ Si non, Responsable d'Équilibre choisi :</p> <p>Le demandeur est candidat/lauréat d'un Appel d'offres</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non</p> <p style="text-align: center;">→ RE :</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non</p>
<p>Date souhaitée de la mise en service¹³ *</p>	<p style="text-align: center;">...../...../.....</p>

⁵ Puissance déjà raccordé à prendre en compte pour le calcul de la quote-part du SRRREnR tel que défini à l'article D321-10 du code de l'énergie

⁶ Puissance Q défini selon l'arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 100 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D 314-15 du code de l'énergie et situées en métropole continentale

⁷ Le producteur souhaite un nouveau point de livraison pour son installation de production

⁸ Le producteur souhaite conserver son Point De Livraison actuel et demande à augmenter sa puissance de raccordement en injection.

⁹ Il n'y a pas établissement d'une offre de raccordement dans ce cas et seule une Convention d'Exploitation organisera les modalités d'exploitation avec le Réseau Public de Distribution.

¹⁰ kWc = kiloWatt-crête : caractéristique des panneaux photovoltaïques.

¹¹ kW=kVA en BT en considérant une injection à cos (phi)=1

¹² L'accord de rattachement sera demandé avant la Mise en Service de l'installation dans le cadre de la signature du CARD-I.

Paraphe du Demandeur :

B3 – PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES – CARACTERISTIQUES¹⁵	
<input type="checkbox"/>	Puissance installée respectant les critères généraux d'implantation ¹⁶ * : kWc
<input type="checkbox"/>	Dont Puissance installée respectant les critères d'intégration simplifiée au bâti ¹⁷ * : kWc
<input type="checkbox"/>	Puissance installée sur bâti, sans respecter les critères généraux d'implantation * : kWc
<input type="checkbox"/>	Puissance installée au sol * : kWc
→ Type de technologie *	<input type="checkbox"/> Silicium poly-cristallin <input type="checkbox"/> Silicium mono-cristallin <input type="checkbox"/> Silicium amorphe <input type="checkbox"/> Couche mince à base de tellure de cadmium <input type="checkbox"/> Couche mince à base de cuivre, d'indium, sélénium <input type="checkbox"/> Couche mince à base de composés organiques <input type="checkbox"/> Autre

B4 –ONDULEUR – REMPLIR UNE FICHE PAR TYPE D'ONDULEUR	
Caractéristiques techniques	
Marque et référence de l'onduleur * :	
Nombre * :	
Caractéristiques constructeur de l'onduleur * :	Référence du document ¹⁸ :
Puissance apparente nominale de l'onduleur * :	kVA
Tension de sortie assignée * :	V
Type de connexion * :	<input type="checkbox"/> Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé <input type="checkbox"/> Autre – Préciser :

Caractéristiques techniques	
Marque et référence de l'onduleur * :	
Nombre * :	
Caractéristiques constructeur de l'onduleur * :	Référence du document ¹⁹ :
Puissance apparente nominale de l'onduleur * :	kVA
Tension de sortie assignée * :	V
Type de connexion * :	<input type="checkbox"/> Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé <input type="checkbox"/> Autre – Préciser :

Caractéristiques techniques	
Marque et référence de l'onduleur * :	
Nombre * :	
Caractéristiques constructeur de l'onduleur * :	Référence du document ²⁰ :
Puissance apparente nominale de l'onduleur * :	kVA
Tension de sortie assignée * :	V
Type de connexion * :	<input type="checkbox"/> Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé <input type="checkbox"/> Autre – Préciser :

¹⁶ Défini selon l'article 8 de l'arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque.

¹⁷ Défini selon l'article 8 de l'arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque.

¹⁸ Préciser le nom du document qui sera fourni avec le dossier.

¹⁹ Préciser le nom du document qui sera fourni avec le dossier.

²⁰ Préciser le nom du document qui sera fourni avec le dossier.

Paraphe du Demandeur :

Protection de découplage *	
La protection de découplage est obligatoire en application de l'article 7 de l'arrêté du 23 avril 2008. Elle peut : <ul style="list-style-type: none">- Etre intégrée à l'onduleur (ou au sectionneur automatique) au seuil haut de fréquence 50.6 Hz- En être indépendante, dans ce cas elle sera de type B.1 Cocher la case ci-contre correspondante *	<input type="checkbox"/> Intégrée à l'onduleur – découplage à 50.6 Hz <i>Joindre la preuve de la conformité à la prénorme DIN Vde 0126-1-1/A1 <u>et</u> de l'attestation de réglage VFR-2014</i> <input type="checkbox"/> Externe à l'onduleur B.1

Harmoniques *
Joindre un certificat de la conformité à la CEI ou NF EN (un certificat suffit par type) fourni par le constructeur * <ul style="list-style-type: none">→ NF EN 61000-3-2 pour les appareils ayant un courant appelé inférieur ou égal à 16A par phase→ CEI 61000-3-4 pour les appareils ayant un courant assigné supérieur à 16 A par phase→ NF EN 61000-3-12 pour les appareils ayant un courant appelé supérieur à 16 A et inférieur ou égal à 75 A par phase

B-5 DISPOSITIF DE STOCKAGE *	
Cette demande comprend-elle le raccordement fait-elle l'objet du raccordement d'un moyen de stockage Type de stockage :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Hydrogene <input type="checkbox"/> Inertie <input type="checkbox"/> Batterie Pmax installée en charge (kW) : Pmax installée en décharge (kW) : Energie stockable (MWh) Nombre de groupe de stockage :

CERTIFICATION DES DONNES GENERALES ET TECHNIQUES DU PROJET

Date * :/...../.....
Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité* :
Signature* :

EXPLICATION DES PIÈCES DEMANDÉES

1. Toutes les pages, avec tous les champs obligatoires signalés par un * dûment renseignés ;
2. Un mandat est nécessaire si le demandeur fait appel à un Tiers habilité.
3. Un kbis, pour identifier l'entreprise.
4. Une copie du document administratif permettant l'obtention d'une offre de raccordement conformément au paragraphe 6.1.2 de la procédure de traitement des demandes de raccordement publiée sur le site Internet de SRD :
 - pour les installations soumises à permis de construire : une copie de la décision accordant le permis de construire (notamment pour les installations photovoltaïques au sol, ombrière de parking...), tel que mentionné à l'article R 424-10 du Code de l'urbanisme, ou du certificat prévu par l'article R. 424-13 du même code ;
 - pour les installations soumises à la déclaration préalable : une copie du certificat de non-opposition prévu à l'article R. 424-13 du Code de l'urbanisme ; toutefois le récépissé de dépôt de la Déclaration Préalable peut suffire à cette étape si la puissance de raccordement ne dépasse pas 6 kVA par phase ; la DP est obligatoire en particulier pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur un toit existant, ou toute autre autorisation administrative requise.
5. Un plan de situation du terrain avec l'identification des limites de la(les) parcelle(s) concernée(s) permettant de localiser le projet (échelle recommandée 1/25000 ou 1/10000) : le plan fourni pour la déclaration préalable ou le permis de construire convient parfaitement.
6. Un plan de masse avec l'emplacement du point de livraison avec le compteur (échelle 1/200ème ou 1/500ème). Les distances avec les autres bâtiments du même propriétaire ayant du Photovoltaïque sont à indiquer.
7. Photos avec l'emplacement du coffret.
8. Un schéma unifilaire de l'Installation explicitant notamment la répartition des onduleurs par phase

Le schéma unifilaire de l'installation de production doit indiquer :

- l'ensemble des onduleurs, le dispositif de sectionnement à coupure certaine, l'organe de découplage du site (si protection de type B1 ou sectionneur automatique) ;
- le raccordement des auxiliaires et de la batterie d'accumulateurs, ainsi que les connexions éventuelles aux équipements de consommation secourus. Ce stockage d'énergie ne doit servir qu'aux besoins propres au site en cas d'interruption de fourniture de SRD, et l'installation doit donc être munie de dispositif(s) interdisant à chaque onduleur de secours de fonctionner en parallèle avec le RPD suivant les dispositions des paragraphes 2.1 et 3.1.1.1 du guide UTE C15-400.

En cas d'installation comportant un inverseur de source statique, joindre, soit le certificat de conformité de la protection contre le retour de tension entrée décrite au § 5.1.4 de la norme NF EN 62040-1-1, soit à défaut, le schéma de principe et de câblage de la protection de découplage de type F.3 utilisée.

9. Pour les installations avec protection de découpage intégrée à un (plusieurs) onduleur(s) ou sectionneur(s) automatique(s), une (plusieurs) déclaration(s) de conformité du fournisseur accompagnées de la copie du certificat de conformité à la prénorme **DIN VDE 0126-1-1/A1** et la conformité du réglage aux **exigences VFR-2014** qui sera attestée par l'un des moyens, indiqués, ci-dessous (*), en fonction de la situation rencontrée.
 1. le marquage physique de l'onduleur
(Ce cas peut couvrir les situations où le matériel est réglé en usine sans possibilité de re-réglage ultérieur) ;
 2. ou un marquage de type sticker détachable
(Ce cas peut couvrir les situations des installations par routine de réglages prédéfinis, entre l'usine et le site de production. A l'image de ce qui se fait pour les ordinateurs avec le certificat de licence logiciel d'exploitation, une partie du marquage est accolée sur l'onduleur et une partie détachable qui pourra le cas échéant être fournie avec les fiches de collecte ou au plus tard avant la mise en service) ;
 3. ou un certificat émis par le constructeur et complété par l'installateur
(Ce cas peut couvrir les situations où le réglage est fait par l'installateur sur le site, selon les instructions du constructeur qui pourra le cas échéant être fourni avec les fiches de collecte ou au plus tard avant la mise en service) ;

Dans tous les cas l'information disponible doit permettre d'identifier :

- l'équipement (l'onduleur),
- le constructeur
- le responsable de la mise en œuvre des réglages
- le réglage appliqué selon l'un (et un seulement des trois types possibles)
 - DIN VDE 0126-1-1
 - DIN VDE 0126-1-1/A1 réglages VFR2013
 - DIN VDE 0126-1-1/A1 réglages VFR2014
 - la date de référence pour la certification des réglages.

Ce document doit être disponible en français, Il peut comprendre une version multilingue mais forcément avec une version en français dûment complétée.

10. Une (plusieurs) déclaration(s) de conformité du fournisseur d'onduleur accompagnée(s) de la copie du certificat de conformité à une des normes de limitation des émissions harmoniques NF EN ou CEI 61000-3
11. Pour les installations de moins de 9 kWc dont la demande complète de raccordement est effectuée après le 30 septembre 2017, et pour toutes les installations dont la demande complète de raccordement est effectuée après le 31 décembre 2017, le certificat attestant de la qualification ou de la certification professionnelle de l'installateur conformément aux dispositions de l'Annexe 5 de l'arrêté du 9 mai 2017;
12. Les éléments permettant d'identifier le propriétaire du bâtiment d'implantation de l'installation objet du contrat d'achat: copie du titre de propriété et, le cas échéant, copie du contrat de mise à disposition de la toiture ou de bâtiment.
13. Attestation de l'architecte assurant que pour deux deux bâtiments à usage exclusif d'habitation appartenant au même propriétaire, l'un et l'autre de ces bâtiments pourrait assurer ses fonctions en l'absence du deuxième bâtiment, conformément à l'annexe 3 de l'arrêté du 9 mai 2017.
14. L'Accord de Rattachement au Responsable d'Équilibre s'il n'est pas souhaité bénéficier du dispositif de l'Obligation d'Achat.
15. Votre règlement correspond à la prestation de réalisation et de chiffrage de la pré-étude. Une facture vous sera envoyée dès réception de votre demande complète. Le règlement s'élève à 350 €.

POUR MEMOIRE

Avant la mise en service, il faudra fournir une attestation de conformité de l'installation de production, visée par un organisme agréé. À défaut de celle-ci, le Distributeur accepte un engagement sur l'honneur du demandeur ou de son installateur, attestant de la conformité de l'installation aux normes en vigueur (notamment NFC 13-100...).

En cas de local à réglementation particulière (Établissement recevant du public, tertiaire, industriel, immeuble de grande hauteur...), le rapport de vérification de l'organisme de contrôle vierge de toute remarque est également accepté.

Le demandeur doit être obligatoirement titulaire (voir les Conditions Générales du CRAE) d'une assurance responsabilité civile couvrant tous les dommages corporels, matériels et immatériels susceptibles de survenir lors du fonctionnement de l'installation de production (elle doit clairement mentionner la présence d'une installation de production raccordée au RPD).